

**LIGUE FRANCOPHONE
DE FOOTBALL EN SALLE**

Province du Brabant Wallon
et
Région de Bruxelles-Capitale

**VADE - MECUM
SAISON 2011 - 2012
DIRECTIVES GENERALES**



SOMMAIRE

1.	INSCRIPTIONS	3.
2.	DEMISSIONS	4.
3.	TRANSFERTS et AFFILIATIONS	4.
4.	MEMBRES DE CLUBS EN DETTE	5.
5.	PROCEDURES D’AFFILIATIONS	6.
	a) Documents d’affiliations	6.
	b) Trois procédures	6.
	RAPPELS IMPORTANTS	7.
6.	PERMANENCES AU LOCAL PROVINCIAL	7.
	a) Fin de saison	7.
	b) Durant les vacances	8.
	c) Début de la nouvelle saison	8.
7.	FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2011 – 2012	9 ;
	a) Liste des frais	9.
	b) Paiements des frais	9.
8.	CHAMPIONNAT ET COUPE	10.
9.	DOCUMENTS A REMETTRE LORS DE L’INSCRIPTION	11.

1. INSCRIPTIONS.

**POUR LA SAISON SPORTIVE 2011-2012,
LES DATES LIMITES D'INSCRIPTIONS SONT LES SUIVANTES :**

- 1. Clubs de 1^{re} Provinciale : Jeudi 23 juin 2011**
- 2. Clubs des 2es et 3es Provinciales : Jeudi 30 juin 2011**
- 3. Clubs des 4es et 5es Provinciales : Jeudi 07 juillet 2011**
- 4. Nouveaux clubs : Jeudi 07 juillet 2011**

* Pour les nouveaux clubs (cf. procédure particulière).

* Pour les anciens clubs :

- a. Acquitter le solde de la saison 2010-2011 ainsi que tous les frais relatifs à la saison 2011-2012 (cf. détail). Un décompte sera distribué aux clubs lors de l'Assemblée Générale du mercredi 25 mai 2011 ou envoyé par poste aux absents.

Le paiement du solde de la saison 2010-2011 et de tous les frais relatifs à la saison 2011-2012 devra être effectué **UNIQUEMENT** sur le compte IING de la L.F.F.S. Brabant - 1090 Bruxelles : BE51-3101-2316-8262, avant la date d'échéance (**pas de paiements aux permanences**).

Lors de la remise des documents d'inscription, les clubs y joindront une **copie de la preuve du paiement** et y mentionneront le numéro de matricule du club. En cas de retard de paiement, une amende administrative de 12,50 € sera appliquée.

TOUT CLUB NON EN ORDRE DE PAIEMENT à la date limite d'inscription de son (ses) équipe(s) ne pourra participer au prochain championnat.

- b. Renvoyer les documents d'inscription suivants chez M. Christian Foucart - avenue R. Dalechamp, 26 - 1200 Bruxelles. (ou les déposer lors d'une permanence) :
 1. Un **engagement solidaire** (saison 2011-2012) (document de couleur jaune).
Les 3 signataires devront s'affilier au club pour la date limite d'inscription. Ils rentreront individuellement un document d'affiliation en même temps que les documents d'inscription
 2. Un **formulaire club** - Généralités (document de couleur verte).
 3. Un **formulaire** par équipe (document de couleur bleue).
Attention: Obligatoire pour chaque équipe
 4. Un **formulaire calendrier** par équipe (document de couleur orange).
IMPORTANT : Ne pas oublier le cachet de la salle ou éventuellement joindre la preuve de location pour la saison 2011-2012.
 5. Un **formulaire des abonnements** à l'organe officiel : le BRABANT'S NEWS (document de couleur rose).
 6. La preuve de paiement de tous les frais de la saison 2011-2012, ainsi que celle des arriérés de la saison 2010-2011.

NB Dans tous les cas, les clubs doivent s'assurer que leur inscription a bien été enregistrée au plus tard le lendemain de la date limite d'inscription d'application.

Dans le but d'apporter un maximum d'informations aux clubs, plusieurs permanences sont programmées au local provincial (Avenue de Juillet, 77 - 1200 Bruxelles).

2. DEMISSIONS

Chaque club est bien entendu autorisé à se réinscrire à la Fédération, mais peut également émettre le désir de la quitter.

Afin d'éviter un certain nombre de tâches administratives à la Fédération et des frais aux clubs démissionnaires, nous demandons à ces derniers :

- d'avertir la LFFS Brabant de cette démission (modalité obligatoire prévue dans le R.O. de la Ligue).
- De solder le compte du club (afin d'éviter la procédure prévue au point 4 du présent document).

Ces formalités doivent également être effectuées avant la date d'échéance fixée pour les inscriptions.

3. TRANSFERTS et AFFILIATIONS.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 1998 de la Ligue Francophone de Football en Salle, la procédure des transferts est réduite à sa plus simple expression.

Au terme de chaque saison sportive (30 juin), tous les joueurs sont libres et peuvent se réaffecter au club de leur choix pour la saison suivante sans aucune contrainte.

- Cette procédure sera modifiée pour la saison 2012-2013 -

Les membres affiliés à un club de la VZVB (Ligue Néerlandophone de Football en Salle) durant la saison 2010-2011 sont priés de s'assurer qu'ils ont bien été désaffiliés au terme de celle-ci en s'informant soit via leur ancien club, soit via le secrétariat de la VZVB, soit, en cas de difficulté, via les instances de la LFFS Brabant.

Dans le cas contraire, ils sont invités à se désaffilier durant la période de référence en envoyant deux lettres recommandées (l'une à leur ancien club et l'autre au Secrétariat de la VZVB).

Attention : Il est interdit d'être affilié simultanément à un club de la LFFS (Ligue francophone) et de la VZVB (Ligue néerlandophone).

Tout membre qui aurait une double affiliation risque une suspension de longue durée au sein des 2 ligues de l'ABFS (Association Belge de Football en Salle).

Depuis deux saisons, des contrôles réguliers sont effectués. Ils concernent les recherches de doubles affiliations au sein de la même province, de la même Ligue et/ou dans les 2 Ligues.

4. MEMBRES DE CLUBS EN DETTE

Les membres affectés durant la saison 2011-2012 à un club qui cesse ses activités sans apurer ses dettes vis-à-vis de la L.F.F.S Brabant ne pourront demander leur affectation à un nouveau club que moyennant l'apurement de leur quote-part de cette dette augmentée de 5,00 € de frais administratifs.

Les décomptes définitifs des clubs ayant cessé toute activité au terme de la saison 2010-2011 seront établis dans le courant du mois de juillet 2011.

En ce qui concerne les membres qui étaient affectés à des clubs déclarés en dette avant la saison 2010-2011, ils ne pourront solliciter une nouvelle affectation que moyennant l'apurement de leur quote-part de la dette de leur ancien club, augmenté chaque fois de 5,00 € de frais administratifs.

Remarque : Tout membre en dette vis-à-vis de la L.F.F.S. Brabant ne pourra plus participer à une rencontre officielle dès que son club en aura été officiellement informé. Les rencontres antérieures à cette notification et auxquelles le membre concerné aurait participé ne pourront en aucun cas être déclarées « forfait ».

5. PROCEDURES D’AFFILIATIONS

a) Documents d’affiliation

Tous les membres doivent remplir un document d’affiliation: joueurs ET dirigeants.

Un document d’affiliation est établi pour la saison 2011 – 2012 reprenant le fait que toute double affiliation (au sein de la même Ligue ou dans les 2 Ligues) est **STRICTEMENT INTERDITE**.

Le certificat médical est supprimé depuis la saison 2010-2011.

b) Trois procédures

1. A partir du 01 avril 2011 :

Dépôt des demandes d’affiliation (dûment complétées) et de la preuve de paiement de 20,00 € par demande d’affiliation seniors (8,00 € par affiliation jeunes) :

a) chez M. Christian Foucart - Avenue R. Dalechamp, 26 - 1200 Bruxelles.

b) lors d’une des permanences de fin de saison.

Les documents d’affiliation signés devront être accompagnés d’un listing reprenant tous les joueurs dont les demandes sont présentes. **Un listing par équipe sera obligatoirement émis.**

Ces affiliations ne deviendront effectives qu’à partir du 01 juillet 2011.

Les clubs qui auront déposé au préalable leurs documents d’affiliations signés pourront venir retirer leurs listings lors des permanences de début de saison, et ce sans devoir faire la file.

2. Lors des permanences de début de saison :

Les documents d’affiliation (dûment complétés) accompagnés de la preuve de paiement de 20,00 € par demande d’affiliation (8,00 € pour les jeunes), ainsi qu’un listing reprenant tous les joueurs en ordre, seront validés pour la permanence suivante.

Chaque club est obligé de passer à l’une des permanences de début de saison de la L.F.F.S. Brabant.

3. A partir du 1 septembre 2011 :

a) Validation postale (Délai de validation = Validation lors des permanences) :

Dépôt ou envoi des documents d’affiliation (dûment complétés) et de la preuve de paiement de 20,00 € par demande d’affiliation (8,00 € pour les jeunes) chez M. Christian Foucart - Avenue R. Dalechamp, 26 - 1200 Bruxelles.

Une enveloppe timbrée préétablie aux nom et adresse du destinataire du listing est à joindre obligatoirement.

b) Validation aux permanences (Délai de validation = minimum trois jours ouvrables) :

Les documents d’affiliation (dûment complétés) et la preuve de paiement de 20,00 € par demande (8,00 € pour les jeunes) sont à déposer au local provincial lors d’une permanence. Les demandes d’affiliation seront validées pour la permanence suivante.

NB : Si l’une des dispositions n’est pas respectée, l’ (les) affiliation (s) ne sera (seront) pas validée (s).

ATTENTION : Pas de paiements en liquide lors des permanences.

RAPPELS IMPORTANTS

A partir de la saison 2011-2012 les licences sont supprimées à l'exception de certaines catégories de jeunes et les responsables des équipes de jeunes.

N'OUBLIEZ PAS...

- de compléter soigneusement le document d'affiliation :
 - Signatures du c.q. et du membre.
 - Nom, prénom et date de naissance du membre - Signature du membre (**absolument obligatoire avant la validation**).
- IMPORTANT : Numéro de licence exact.
 - Reprendre le numéro d'affiliation repris pour les anciennes affiliations sur le listing délivré par la fédération et donné lors de l'encodage des nouvelles affiliations
- de joindre une photocopie de la carte d'identité pour toutes les affiliations

Sortes de licences encore d'application

Licences JEUNES	Couleur BLEUE
Licences ARBITRES	Couleur BLANCHE
Licences COACH JEUNES	Couleur ORANGE

6. PERMANENCES AU LOCAL PROVINCIAL

a) Fin de saison

Dates	Horaire	Inscriptions Nouveaux Clubs	Inscriptions Anciens Clubs
Lu 18/04/2011	18h30 à 20h00	X	Toutes les divisions
Je 28/04/2011	18h30 à 20h00	X	Toutes les divisions
Je 05/05/2011	18h30 à 20h00	X	Toutes les divisions
Je 12/05/2011	18h30 à 20h00	X	Toutes les divisions
Je 19/05/2011	18h30 à 20h00	X	Toutes les divisions
Lu 23/05/2011	18h30 à 20h00	X	Toutes les divisions
Lu 30/05/2011	18h30 à 20h00	X	Toutes les divisions
Lu 06/06/2011	18h30 à 20h00	X	Toutes les divisions
Je 09/06/2011	18h30 à 20h00	X	Toutes les divisions
Je 16/06/2011	17h00 à 19h00	X	Toutes les divisions
Lu 20/06/2011	17h00 à 19h00	X	Toutes les divisions
Je 23/06/2011	17h00 à 19h00	X	Date limite pour la 1^{re} Prov
Lu 27/06/2011	17h00 à 19h00	X	Toutes les divisions (sauf 1^{re} Prov)
Je 30/06/2011	17h00 à 19h00	X	Date limite pour les divisions 2^s et 3
Lu 04/07/2011	17h00 à 19h00	X	Les divisions 4, 5 et les vétérans

RAPPEL: Tous les anciens clubs doivent être réinscrits ou avoir démissionné au plus tard avant la date d'échéance reprise dans ce tableau !

b) PERMANENCES DURANT LES VACANCES

Les présentes dates peuvent être sujet à modifications (consultez régulièrement le site pour confirmation : www.lffs.org).

Dates	Heures	Remarques
Jeudi 07 juillet 2011	17h00 à 19h00	
Lundi 11 juillet 2011	18h30 à 20h00	
Lundi 18 juillet 2011	18h30 à 20h00	
Lundi 25 juillet 2011	18h30 à 20h00	
Jeudi 28 juillet 2011	19h30	Tirage des coupes du Bravant
Lundi 01 août 2011	18h30 à 20h00	
Lundi 08 août 2011	18h30 à 20h00	

c) PERMANENCES DE DEBUT DE LA NOUVELLE SAISON

(Attention : Les heures et jours signalés ci-dessous sont annoncés à titre indicatif. Les permanences seront confirmées dans le Brabant's News et sur le site www.lffs.org).

Dates	Heures	Remarques
Mardi 16 août 2011	17h00 à 20h00	
Jeudi 18 août 2011	17h00 à 20h00	
Lundi 22 août 2011	17h00 à 20h00	
Jeudi 25 août 2011	17h00 à 20h00	
Lundi 29 août 2011	17h00 à 20h00	
Jeudi 01 septembre 2011	17h00 à 20h00	
Lundi 05 septembre 2011	17h00 à 20h00	
Jeudi 08 septembre 2011	17h00 à 20h00	
Lundi 12 septembre 2011	17h00 à 20h00	
Jeudi 15 septembre 2011	17h00 à 20h00	
Lundi 19 septembre 2011	17h00 à 20h00	
Permanences de septembre 2011	17h00 à 20h00	
A partir du 01 octobre 2011	18h30 à 20h00	

ATTENTION :

- *Le championnat débutera le jeudi 1 septembre 2011.*
- *Les calendriers et autres documents ne sont PAS envoyés par la poste. Ils sont remis aux responsables des clubs lors des permanences à partir du 16 août 2011.*
- *N'oubliez pas d'affilier un nombre suffisant de joueurs pour disputer votre première rencontre. Les affiliations pour la saison 2011-2012 peuvent être déposées au local provincial (lors d'une permanence) à partir du 01 avril 2011.*

7. FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2011 – 2012

a) Liste des frais

	<i>Nouvea u club</i>	<i>Ancien club</i>	<i>Club Nationa l</i>	<i>Equipe B</i>	<i>Nouvea u club jeunes</i>	<i>Club Jeunes</i>	<i>Mini Champ.</i>
Gage	100,00	0	0	0	100,00	0	100,00
Cotisation Ligue	25,00	25,00	25,00	0	25,00	25,00	25,00
Droit de compétition (par équipe)	12,50	12,50	0	12,50			12,50
Droit de compétition (par club de jeunes)					12,50	12,50	
Droit de Coupe	10,00	10,00	0	0	Gratuit		
Organe officiel (2 abonnements obligatoires)	50,00	50,00	50,00	0	50,00	50,00	50,00
Frais administratifs	15,00	15,00	12,50	10,00	15,00	15,00	15,00
Guide de la Compétition	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Calendrier (par équipe)	5,00	5,00	0	5,00	5,00	5,00	5,00
Documents divers : - Règlement Organique / Statuts de la LFFS - Lois de jeu-	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50
Bloc de feuilles de matchs	5,00	0	0	0	5,00	0	5,00
Provision frais arbitrage (par équipe)	370,00	370,00	0	370,00	A déterminer		
Total :	605,00	500,00	100,00	410,00	225,00	120,00	225,00

Attention : Nous vous demandons de payer l'inscription sur le compte bancaire de la Fédération en mentionnant le numéro de matricule et le nom de votre club. Merci.

Important : Un second appel de fonds sera effectué le 01.11 dans le cadre de la provision d'arbitrage :
Clubs de 1^{ère} et 2^{ème} provinciales : 90,00 €.
Clubs de 3^{ème} et 4^{ème} provinciales : 45,00 €.

Autres frais : 20,00 € par affiliation SENIOR
8,00 € par affiliation JEUNE

Fournitures diverses : .
- Carnet de feuilles de matchs : 5,00 € le bloc.
- Documents d'affiliation : 0,10 € pièce.
- Déclaration d'accident : gratuite.
- Divers modèles de lettres : gratuits.

REMARQUE IMPORTANTE :

Pour que leur inscription pour la saison 2011-2012 soit valable, les anciens clubs acquitteront **uniquement sur le compte provincial (BE51-3101-2316-8262** au nom de la L.F.F.S. Brabant), l'entièreté des frais de la nouvelle saison, ainsi que le solde de la saison 2010-2011.

PAS DE PAIEMENT EN LIQUIDE AUX PERMANENCES.

b) Paiement des frais

- Au plus tard avant l'échéance fixée en fonction de la division.
- Les affiliations sont réglées au fur et à mesure des validations sur le compte provincial **uniquement.**

8. CHAMPIONNAT ET COUPE

a) Obligation préliminaire

Chaque club est obligé de se présenter à l'une des permanences de début de saison - **au plus tard l'avant dernière permanence précédent la première rencontre officielle de championnat.**

Les clubs qui ne se seront pas présentés avant leur premier match officiel, au plus tard, seront sanctionnés d'une lourde amende administrative.

Les clubs recevront lors de ces permanences le Guide de la Compétition Brabançonne, le calendrier de la saison, ainsi que divers documents administratifs.

b) Dates prévues

Jeudi 28 juillet 2011 à 19h30

Au local provincial du Brabant

TIRAGE DES COUPES DE BRABANT

Jeudi 1 septembre 2011 :

Début du championnat.

Vendredi 30 avril 2012 :

Fin des compétitions.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- aux permanences (Tél. et Fax : 02/735.18.52).

- auprès du Coordinateur de la Commission de gestion des compétitions

M. Christian Foucart : Tél.: 02/705.36.23 - Fax : 02/705.29.35.

- auprès du Secrétaire provincial

M. Serge De Grève : Tél.: 02/425.23.04 - Fax : 02/425.66.35.

9. DOCUMENTS A REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2011-2012

A partir du 18 avril 2011 et jusqu'au 07 juillet 2011 (Voir dates limites).

1. L'Engagement solidaire. + les documents d'affiliation des 3 membres repris sur l'engagement solidaire
3. Le formulaire club.
4. Le formulaire équipe.
5. Le formulaire des abonnements au journal provincial (Brabant's News).
6. La preuve de paiement des frais de la saison 2011-2012 augmenté ou diminué du solde de la saison 2010-2011 (n'oubliez pas de mentionner le numéro de matricule du club – les paiements du solde 2010-2011 et l'inscription pour la saison 2011-2012 peuvent se faire également à l'aide de 2 virements distincts)

NB : En cas de frais bancaires (paiement au guichet d'une banque,...), ceux-ci sont toujours à charge du donneur d'ordre.

PAS DE PAIEMENT EN LIQUIDE LORS DES PERMANENCES.

Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.

7. La grille calendrier (une par équipe alignée en championnat).

Le plus rapidement possible

8. Les demandes d'affiliations pour la saison 2011-2012 accompagnées de la preuve de paiement de 20,00 € par affiliation (8,00 € pour les jeunes).

Depuis quelques saisons, vous pouvez également communiquer avec le Secrétaire provincial, le Responsable des compétitions, le Coordinateur des compétitions provinciales et avec le local provincial par téléphone, par FAX et par E-mail.

A cet effet, nous vous prions de compléter sur le Formulaire d'inscription, à la rubrique « Généralités », le numéro de fax (privé et/ou bureau) et l'éventuelle adresse E-mail via lesquels il vous est loisible de recevoir des documents émanant du Secrétaire provincial ou encore du Responsable des compétitions.



Tous droits réservés - L.F.F.S. Brabant - Avril 2011.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.